



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024
PUBLICATION DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS

1- Décisions du Maire

N°2023-054 : Accord amiable pour l'occupation temporaire d'un terrain situé sur la parcelle AB 178 rue de la Michelette afin de réaliser des sondages des sols. Demande à l'initiative du SIAH. Durée de 8 mois à compter du 1^{er} février 2024

N°2023-055 : Convention cadre permanente portant mise à disposition de locaux municipaux et de matériel entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et ses communes membres.

N°2023-056 : Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Culturel de la Tuilerie, entre la commune de Saint-Witz et la Brigade canine de l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle et du Bourget, dans le cadre de séances d'entraînement à la recherche d'explosifs. Durée 3 ans.

N°2023-057 : Décision de prendre en bail le local dit « cabinet médical de Saint-Witz » appartenant à la Société Civile immobilière (SCI) de la DODANE. Durée 2 ans. Loyer mensuel net de charges : **2 100€**.

N°2023-058 : Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2024, 50% du coût des installations (75 348,14€ HT) soit **37 674,07€**

N°2024-001 : Étude d'aide à la définition d'un périmètre de préemption des fonds de commerce, des fonds artisanaux et des baux commerciaux pour un montant de **4 802,50€ HT** soit **5 763€ TTC**.

N°2024-002 : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 8 d'une durée de 10 mois à compter du 15 janvier 2024 (redevance mensuelle de 103€ HT)

N°2024-003 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage-Étude de faisabilité pour l'aménagement des locaux de la Mairie et des aménagements extérieurs pour un montant de **7 938€ HT** soit **9 525,60€ TTC**.

2- Délibérations

URBANISME

Délibération n°01/2024 : Approbation à l'unanimité des objectifs et modalités de concertation du règlement local de publicité présenté par la commission conjointe urbanisme et environnement du lundi 15 janvier 2024. La société GOPUB est missionnée

ENVIRONNEMENT

Délibération n°02/2024: Approbation à l'unanimité la localisation des énergies renouvelables(ZAEnR)

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°03/2024 : Approbation à l'unanimité du montant de la rémunération fixé à 250€ par personne du jury de l'école de danse municipale pour l'examen prévu le 3 février 2024. Le jury est composé de 3 professeurs

Délibération n°04/2024 : Approbation à l'unanimité de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la globalité. Elle est imputable au budget 2024. Elle est allouée dans la limite des plafonds mentionnés ci-dessous :

Montant alloué	Fourchette de salaire brut	
	Mini (supérieur à)	Maxi (inférieur ou égal)
800		23700
700	23700	27300
600	27300	29160
500	29160	30840
400	30840	32280
350	32280	33600
300	33600	39000

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n°05/2024 : Approbation à l'unanimité de la signature de la convention territoriale globale (anciennement contrat enfance jeunesse avec le volet social en plus) avec la CAF du Val d'Oise pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Délibération n°06/2024 : Approbation à l'unanimité de la signature de l'avenant à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs.

Délibération n°07/2023 : Approbation à l'unanimité de la vente de matériels techniques (3 véhicules inutiles) pour le service technique.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD

